



# Église des Pays de l'Ain

3 DÉCEMBRE 2020 - N° 12



## Lettre de Mgr Roland pour le début de l'Avent

Chers amis,

Nous entrons dimanche dans une nouvelle année chrétienne avec un temps de l'Avent qui ne ressemblera pas aux précédents en raison de la crise sanitaire et des contraintes qui nous sont imposées. L'attente de Noël prendra donc une coloration bien particulière.

Face à certaines mesures souvent incohérentes voire contradictoires dans la gestion de la crise en ce qui concerne les cultes, nous sommes dans l'incompréhension et l'exaspération. Nous devons certes poursuivre notre action pour demander auprès des autorités compétentes que soit pleinement respectée la liberté religieuse, sans nous crispier cependant sur cette question. Veillons à ne pas nous laisser enfermer dans nos légitimes revendications mais demeurons fidèles à notre vocation missionnaire !

Nous devons surtout nous attacher à entendre ce que Dieu nous dit à travers ces événements et nous employer plus que jamais à notre conversion. Toute notre société est fort malade et a radicalement besoin de la lumière de l'Évangile pour son salut. Aussi avons-nous à être des

témoins crédibles et pour cela prendre nous-même l'Évangile davantage au sérieux.

Dans quelques jours, ce sera la solennité de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. À l'école de l'humble servante de Dieu, nous allons apprendre à pleinement dire oui à Dieu et à collaborer plus étroitement à l'action de l'Esprit Saint, afin que la Bonne Nouvelle de Noël ne soit pas tenue confinée !

Je vous propose de nous préparer à cette fête en priant tous ensemble la neuvaine [disponible sur le site Internet du diocèse], élaborée par le P. Emmanuel Mainaud, sur une inspiration du P. Rémi Griveaux. Avec tous les saints de notre diocèse, implorons Dieu pour la fin de la pandémie physique et spirituelle, prions pour notre conversion et demandons que nos gouvernants et nos concitoyens se laissent toucher aussi par la Bonne Nouvelle !

Chaque jour, prions cette neuvaine, seul ou en famille ; à la maison et dans les églises ; dans les écoles de l'Enseignement catholique et en communauté religieuse. Et puis Mardi 8 décembre illuminons abondamment nos maisons, nos écoles

et nos églises pour témoigner de notre espérance fondée en Jésus qui affirme « *Moi, je suis la Lumière du monde. Celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, il aura la lumière de la vie* » (Jn 8, 12).

Avec la Vierge Marie, Mère de l'Eglise, entendons le Seigneur nous dire « *Vous êtes la lumière du monde ... Que votre lumière brille devant les hommes : alors, voyant ce que faites de bien, ils rendront gloire à votre Père qui est aux cieux* » (Mt 5, 14 + 16) et empressons-nous de le traduire dans la charité concrète, puisque

« *Celui qui aime son frère demeure dans la lumière* » (1 Jn 2, 10).

Meilleurs vœux pour l'année qui s'ouvre !  
En communion de pensée et de prière avec vous tous. Très cordialement.

+ Pascal ROLAND

29 novembre 2020

## Agenda de notre évêque

L'agenda de Mgr Roland est donné à titre indicatif, les différents événements indiqués sont susceptibles d'être annulés ou reportés en fonction de la situation sanitaire.

### **Dimanche 6 décembre**

- Ordination diaconale de Daniel Lefèvre à Oyonnax

### **Mardi 8 décembre**

- Ouverture de l'audit économique du sanctuaire d'Ars

### **Mercredi 9 décembre**

- Messe à Seillon Repos
- CODIEC

### **Jeudi 10 décembre**

- Cours au séminaire d'Ars
- Rencontre de la nouvelle supérieure des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre
- Rencontre des auditeurs à Ars

### **Vendredi 11 décembre**

- Conseil diocésain des Affaires économiques de l'Association diocésaine
- Collège des consultants

### **Lundi 14 décembre**

- Point sur la Chartreuse de Sélignac

### **Mardi 15 décembre**

- Conseil d'administration de l'Association diocésaine
- Rencontre des délégués diocésains au diaconat permanent

### **Mercredi 16 décembre**

- Présence au sanctuaire d'Ars

### **Jeudi 17 décembre**

- Rencontre de l'économiste et du vicaire général
- Conseil du séminaire à Ars

### **Vendredi 18 décembre**

- Fraternité missionnaire diocésaine à l'évêché

### **Samedi 19 décembre**

- Rencontre des séminaristes du diocèse

### **Dimanche 20 décembre**

- Installation de Mgr Olivier de Germain, nouvel archevêque de Lyon

### **Jeudi 24 décembre**

- Veillée de Noël à Belley

### **Vendredi 25 décembre**

- Messe du jour de Noël à Belley

### **Du 26 décembre au 2 janvier**

- Prédication d'une retraite pour jeunes en discernement de vocation à l'Abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire



## Ordination

Le 6 décembre 2020 à 15h, en l'église Saint-Léger d'Oyonnax, Daniel Lefèvre sera ordonné diacre en vue du sacerdoce par Mgr Roland.

En raison des consignes sanitaires, seul un nombre restreint de chrétiens du diocèse pourra assister à cette célébration à Oyonnax. Afin que le plus grand nombre puisse néanmoins s'y unir par la prière, elle sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube du diocèse.

## Enseignement catholique

M. Olivier Deltour est nommé Directeur diocésain de l'Enseignement catholique et délégué épiscopal, pour une durée de trois ans renouvelable, à dater du 1er septembre 2021. A ce titre, il représentera l'évêque auprès de toutes les écoles catholiques du diocèse.

Mgr Roland et Daniel Lefèvre

## Denier de Saint-Pierre

Lettre de Mgr Celestino Migliore, Nonce Apostolique en France, adressée à Mgr Roland :

« Je m'empresse d'accuser réception de la somme de 15 691,69 € que vous avez bien voulu faire parvenir comme contribution de votre diocèse pour le Denier de Saint-Pierre pour l'année 2020.

Je désire vous transmettre la profonde gratitude du saint-Père pour ce fidèle geste de communion et de solidarité ecclésiale.

Je vous assure, Monseigneur, de ma prière pour vous-même et pour votre communauté diocésaine, ainsi que de mon cordial dévouement dans le Christ. »

# Décès dans la famille diocésaine

• **Sœur Monique Jonquères**, dominicaine de la Congrégation Romaine de Saint Dominique, est décédée le jeudi 29 octobre 2020 à l'âge de 90 ans, après 57 ans de profession religieuse.

L'inhumation dans le cimetière de la communauté a eu lieu mardi 3 novembre à 10h30.

Le diocèse assure de sa prière la communauté des Dominicaines de Trévoux et toute sa famille.

• **Mme Anne Rimaud** est décédée le 7 novembre 2020, dans sa 91<sup>e</sup> année. Ses funérailles ont été célébrées le vendredi 13 novembre, en l'église paroissiale de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) et ont été suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.

Sœur du Père Didier Rimaud, de la Compagnie de Jésus, et du général Bertrand Rimaud qui dirigea l'Ecole Saint-Cyr, Anne Rimaud s'est endormie en Terre de Dombes. Une vie de femme engagée, avec un rayonnement exceptionnel, dont nous ne connaissons que quelques aspects, ne serait-ce que parce que l'humilité était une de ses vertus. Ce qui ne l'empêchait pas de prendre la parole avec force, elle qui fut une cavalière accomplie, comme tous les Rimaud, dont on sait la place qu'ils ont tenu dans la promotion de l'élevage du cheval en Dombes. Elle a d'ailleurs publié un ouvrage sur l'élevage à partir de la lecture des Comices Agricoles en Dombes, édité par les Musées de l'Ain (2003). Elle déploya beaucoup d'efforts pour faire en sorte que dans le cadre des Musées de l'Ain une Maison de Dombes fut créée. Elle appuya, à Châtillon-sur-Chalaronne, le développement du Centre Culturel, elle qui œuvra longtemps dans le cadre du Secrétariat à la Jeunesse et

aux Sports.

Présente au Conseil d'administration de Patrimoine Pays de l'Ain, elle soutint la création de la Formation guidage. Elle y participa dès l'origine, y donnant en bonne pédagogue, non seulement un niveau reconnu en fournissant des intervenants de haut niveau, mais aussi en étant exigeante sur la qualité de l'accueil dont elle-même montrait un souriant exemple.

Elle soutint beaucoup d'initiatives locales et fut à l'origine, autour du Père Joël Lambert, de la renaissance de la Société Gorini et de la promotion du patrimoine religieux. Avec son réseau d'intellectuels et d'universitaires, créé à l'occasion de ses rencontres, elle fut un précieux soutien pour l'organisation de journées d'études et de colloques. Dans beaucoup de Salons, elle tenait souvent elle-même le stand de la Société Nouvelle Gorini. C'est donc une grande figure de l'Ain qui disparaît et qui nous manquera, au moment précisément où son expérience concrète de l'articulation institutions-bénévoles-intellectuels devient une pratique officielle du Ministère de la Culture.

Jean-Pierre GERFAUD  
Vice-Président

de Patrimoine des Pays de l'Ain  
Président de la Société Nouvelle Gorini

• **Sœur Dominique-Marie du Rosaire** (Anne Marie Guinot), Dominicaine du Coeur Immaculé de Marie, est décédée le mercredi 25 Novembre 2020.



Née le 9 Avril 1931, à Mâcon, elle a fait profession le 22 juillet

1952.

La célébration de ses funérailles a eu lieu à la Co-Cathédrale Notre Dame de Bourg le lundi 30 Novembre à 14h30, suivie de l'inhumation au cimetière de Bourg.

Le diocèse prie pour elle en communion avec sa famille et les Dominicaines de Bourg-en-Bresse.

• **Le Père Jean Bevand**, Père Blanc originaire d'Oyonnax, est décédé le 26 novembre 2020 à Bamako, au Mali, à l'âge de 75 ans, après 48 ans de vie missionnaire au Mali et en France.



Né à Oyonnax le 14 août 1945, il entra chez les Pères Blancs en 1968, pour une année spirituelle (noviciat) à Gap, et prêta serment à Strasbourg le 28 octobre 1972. Ordonné prêtre le 23 juin 1973 à Oyonnax par Mgr Fourrey, évêque de Belley, il partit ensuite comme missionnaire au Mali, où il demeura une grande partie de sa vie.

Vicaire à Niono puis à Ségou (1973-1981) ; études à l'Institut Pontifical d'Études Arabes (Rome 1981-1985) ; curé à Markala (1985-1987), puis à Kolongotomo (1987-1988) ; session-retraite à Jérusalem (1988-1992) ; directeur du Centre d'Etude de Langue Bambara à Falaje (1992-1998) ; curé à Falaje (1998-2003), à Kolokani (2003-2005), à Falaje (2005-2007) ; formateur à l'Institut de Formation Islamo-Chrétien de Bamako (2007-2015) ; vicaire à Bamako Korofina (2015-2016) ; curé à

Bamako Jelibugu (2016-2020).

Avec la Société des missionnaires d'Afrique et sa famille, nous prions pour lui.

• **Soeur Marie-Bénédicte**, religieuse de Notre-Dame des Missions, est décédée le dimanche 29 novembre 2020 à l'hôpital d'Ambérieu. Ses funérailles ont eu lieu à St-Rambert jeudi 3 décembre à 10h30.



Marie-Bénédicte Ollivier, née le 13 avril 1928 à Perros Guirec (Côtes d'Armor), fût profession religieuse chez les Sœurs de Notre-Dame des Missions le 8 décembre 1957, à Lyon. En 1962, elle fût envoyée à Charenton-le-Pont (diocèse de Créteil) où elle fût enseignante puis directrice d'un établissement scolaire qu'elle contribua grandement à développer.

Supérieure Provinciale de France, elle fût élue Supérieure Générale de l'institut en 1972 et le demeura jusqu'en 1984, date à laquelle elle fut envoyée à l'Abbaye de St-Rambert-en-Bugey avec la mission de rédiger la biographie de la fondatrice de l'institut, Adèle-Euphrasie Barbier. Elle mena à bien cette mission en 2007, en faisant paraître à Rome un ouvrage de près de 700 pages intitulé *Missionnaire aux quatre vents du monde, Euphrasie Barbier (1829-1893)*.

Elle participa jusqu'au bout avec la communauté locale au développement et à l'animation de la Maison d'accueil de Saint-Rambert.

• **Monseigneur Henri Teissier**, archevêque émérite d'Alger est décédé ce mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 à Lyon dans sa 92<sup>e</sup> année.

Né à Lyon en 1929, dans une famille originaire de Poncin, il fut ordonné prêtre à Alger en 1955 après des études au séminaire des Carmes à Paris. Il apprit l'arabe à l'Institut dominicain du Caire avant de revenir à Alger en 1958. Il fait partie de la vingtaine de prêtres, dont le cardinal Duval, qui ont obtenu la nationalité algérienne en 1965. Nommé évêque d'Oran en 1973, puis coadjuteur du cardinal Duval en 1981, il succède à ce dernier en 1988 à l'archevêché d'Alger, où il reste jusqu'en 2008.

Depuis sa démission, il partageait sa vie entre la France et Alger et venait régulièrement dans le diocèse où il avait des attaches familiales. En 2018, il s'était retiré à Lyon. Le 27 juin 2019, à l'occasion de la journée de sanctification des prêtres, il était venu présenter aux membres du presbyterium le témoignage des martyrs d'Algérie à Villebois où l'un d'entre eux, le Père Christian Chessel, a été inhumé dans le caveau familial.

Mgr Teissier consacra donc 65 ans de son existence à l'Algérie. Une mission mêlant évangélisation, dialogue interreligieux, prière et accompagnement, menée dans un contexte politique et social souvent tourmenté, en particulier dans les éprouvantes "années noires" de la décennie 1990. Des dizaines de milliers d'algériens furent alors tués, et entre 1994 à 1996, dix-

neuf martyrs chrétiens furent assassinés, parmi lesquels son confrère Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran, et les sept moines trappistes de Tibhirine. Après les assassinats Mgr Teissier eut à organiser les obsèques et le rapatriement des dépouilles. Il encouragea ensuite leur cause de béatification qui fut célébrée le 8 décembre 2018 à Oran, au sanctuaire Notre-Dame de Santa Cruz.

Signe d'une espérance qui s'accomplit, le décès de Mgr Teissier est survenu le jour de la mémoire liturgique du bienheureux Charles de Foucauld, le « frère universel » en passe d'être canonisé, dont le témoignage a certainement nourri l'archevêque émérite d'Alger pour sa propre mission.

Mgr Teissier sera inhumé à Alger. Une messe sera célébrée à la primatiale St-Jean de Lyon ce samedi 5 décembre à 14h30.

Nous prions pour lui, en communion avec le diocèse d'Alger, sa famille et ses proches.

*Mgr Henri Teissier (à gauche)  
à Villebois, le 27 juin 2019,  
avec les prêtres du diocèse.*



# L'Eglise de France, sentinelle des libertés publiques ?

*A la fin du mois de novembre, dans le cadre du déconfinement, le gouvernement avait imposé une jauge dans tous les lieux de cultes, qui limitait à 30 le nombre de personnes autorisées à assister aux cérémonies religieuses. Plusieurs évêques avaient alors intenté un référé-liberté pour contester cette mesure. Par sa décision du 29 novembre 2020, le juge des référés du Conseil d'État a retenu le caractère disproportionné de la mesure gouvernementale, en relevant qu'il n'y avait pas de justification à cette interdiction absolue et générale « alors qu'aucune autre activité autorisée n'est soumise à une telle limitation fixée indépendamment de la superficie des locaux en cause ».*

*A la demande de Mgr Roland, Mme Eleanor Cashin, juriste dans le Pays de Gex, nous a autorisé à publier cette tribune.*

Eglise-Gouvernement, 2-1, c'est le résultat du match arbitré par le Conseil d'Etat avec pour enjeu la liberté du culte. Revendication minoritaire de catholiques ou faux-pas d'une République, chantre de la laïcité qui ne sait plus à quel dieu se vouer, que penser ?

Depuis mars 2020, le culte est encadré, limité voire interdit au gré des soubresauts d'une crise sanitaire qui a servi de combustible aux peurs les plus profondes de notre société esclave d'un matérialisme érigé en bien absolu.

La République revendique l'héritage des Philosophes des Lumières, tout en oubliant dans le temps présent, le droit inaliénable de toute personne de se tourner vers plus grand que soi, tel Celui par qui la Pucelle d'Orléans a donné corps

à cette France que nous aimons.

Dans la tradition antique, la res publica ne se concevait que par la recherche du beau, du bon et du vrai. Cette recherche était de nature spirituelle et elle le demeure. L'homme doit avoir des racines pour s'élever vers ce qui le dépasse. C'est cet ancrage dans une double réalité terrestre et spirituelle qui fait la grandeur de l'homme, ainsi capable d'outrepasser les épreuves pour leur donner droit de cité dans l'Histoire, socle des générations futures. La République le sait.

Car tout régime politique se fonde sur des mythes qui permettent de transcender la réalité pour créer un idéal commun, mais ces mythes ne valent que dans la mesure de la cohérence des actes de ses dirigeants avec cet idéal. Le principe de vérité supplante ainsi toute autre valeur, et sans vérité un régime politique est condamné tôt ou tard à disparaître.

En 1989 une image a fait le tour du monde : celle d'un étudiant chinois sur la Place Tiananmen à Pékin : debout, seul, face à un char. Face à l'autorité, il n'avait que sa dignité d'homme : celle qui met debout, celle qui rend libre. Il croyait que cette dignité était inaliénable. Sa liberté de conscience et de pensée, fondement de sa dignité était inaliénable. C'était sa croyance. Il était croyant.

Trente ans plus tard, la Chine s'invite encore chez nous, sous la forme d'un virus invisible à l'œil humain. Un virus qui terrasse l'homme. Une crise sanitaire, dont la gestion sous couvert de bien commun, menace la liberté de l'homme, sa dignité inaliénable.

Alors, des catholiques de tous horizons,

seuls ou en groupe, ont saisi le Conseil d'Etat parce qu'ils sont croyants. Ils croient à la liberté. Ils croient à l'égalité. Ils croient à la fraternité. Ils croient au droit et à la justice. Ils croient que ces valeurs sont au service de la dignité inaliénable de l'homme. L'étudiant chinois croyait. Ils croient aussi, et ils ne sont pas seuls à croire dans cette France souffrante.

Ils croient à la liberté de conscience, de pensée, de religion et de culte qui représente la mère des libertés, la matrice de toutes les autres libertés. Si cette liberté est atteinte, toutes les autres libertés en souffrent. Sans liberté de pensée il n'y a pas de liberté d'expression ; sans liberté de conscience ou de religion il n'y a pas de libertés politiques ; sans liberté de culte, la liberté de réunion et d'association disparaît. C'est bien grâce à cette liberté de conscience, de pensée, de religion et de culte que les frontons de nos mairies et écoles peuvent ériger la liberté en principe absolu de la République.

Ces catholiques croient à la liberté de conscience, de pensée, de religion et de culte de tout être humain, car c'est sa dignité profonde, celle-là même qui donne le courage de se mettre debout devant un char.

C'est la seule liberté qui transcende l'homme pour le bien commun.

Bien sûr, cette liberté n'est pas absolue - la Déclaration de 1789 l'énonce (art 4) : « La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Comme le Conseil d'Etat l'a rappelé, la jauge de trente personnes dans les églises, voire l'interdiction pure et simple du culte public, limite de manière disproportionnée cette liberté sans établir en quoi l'exercice du culte nuirait à la liberté d'autrui, la liberté de ceux qui sont libres de travailler, de faire

leurs courses ou de prendre les transports en commun.

Ils croient à l'égalité des hommes sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe ou de religion. La dignité d'un homme ne prévaut pas sur la dignité d'un autre homme. Ils croient à l'égalité devant la loi : non pas une égalité aveugle, mais une égalité qui tienne compte de la différence. La loi doit assurer l'égalité de tous, des croyants comme des autres citoyens.

Peut-on parler d'égalité quand il y a discrimination ? Institutionnaliser l'inégalité, c'est bafouer la démocratie. Lorsqu'une catégorie de citoyens – en l'occurrence les catholiques ou par le passé les juifs – est stigmatisée pour ses croyances, voire accusée d'être cause primaire d'une catastrophe, tel le rassemblement évangélique de Mulhouse, bouc émissaire de la pandémie, difficile de ne pas voir ressurgir les ombres d'un passé qu'on voudrait ne plus voir.

La République serait-elle devenue aveugle ? L'aveuglement, nous le savons, conduit à l'injustice et à la négation de tout bien. La discrimination conduit à la division et au communautarisme et en définitive sape cette volonté de vivre ensemble si caractéristique de la nation « à la française ».

Car ils croient à cette fraternité qui fonde la nation française, celle qui fit dire à Ernest Renan : qu'être français, c'est vouloir vivre ensemble. Ils croient à cette fraternité qui est de l'essence du christianisme, une religion fondée sur la relation : la relation à autrui, la relation à son Créateur. Des relations en croix.

Ils croient à cette fraternité qui nécessite pour un croyant catholique

d'être relié à ses frères dans la prière communautaire et d'être relié à son Dieu dans l'Eucharistie. Leur religion se fonde sur une Croix - sans elle, le catholicisme perd toute substance. Interdire ou limiter les célébrations religieuses dans une église paroissiale, c'est interdire ou limiter le culte. C'est un anéantissement de leurs droits fondamentaux. Or peut-on parler de fraternité, quand les droits fondamentaux de toute une partie de la population française sont anéantis ?

Ils croient enfin au droit et à la justice, car ils croient qu'il est encore possible, aujourd'hui, à un simple citoyen de se mettre debout devant un char pour dénoncer la violation de ses libertés fondamentales.

Ils croient que la République au-delà des contingences politiques du moment n'a pas perdu sa vertu, cette République qui proclame à l'article 16 de la Déclaration de 1789 que « Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». Alors ils croient qu'en France, aujourd'hui, tout magistrat ordonnera au char de faire demi-tour.

Alors ils agissent, parce qu'ils croient à la prééminence du droit et de la vérité, car la France est un État de droit. Nous ne sommes pas sur la Place Tiananmen en 1989. Comme l'étudiant chinois, ils sont croyants.

Ils croient que l'exécutif va rétablir la liberté de pensée, de conscience, de religion et de culte, conformément au droit et de manière proportionnée aux contingences du moment. Car pour reprendre les termes mêmes de la Cour européenne des droits de l'homme : cette liberté est consubstantielle à une

société démocratique. Cette liberté est donc consubstantielle à la République française, patrie des droits de l'homme. C'est leur conviction profonde, celle d'une minorité de croyants, celle d'une majorité de Français.

Il s'agit donc de rétablir cette laïcité républicaine érigée en dogme, à savoir laisser les cultes libres de s'organiser et les fidèles libres rendre le culte, ce bien pour eux si essentiel, le culte à rendre à Celui de qui les croyants croient tout tenir.

Car en définitive, ce sont nos croyances qui nous définissent, ontologiquement, que nous appartenions ou non à une religion. La République s'est construite sur mythe fondateur, générateur des valeurs républicaines gravées dans la pierre, et la République organise un culte à ces valeurs pour asseoir la cohésion de la nation. Culte laïque, mais véritable culte, qui doit permettre au citoyen de se dépasser en servant plus grand que soi, car c'est sa vocation profonde, l'expression de sa dignité inaliénable, celle de l'étudiant chinois. Limiter ou interdire le culte, religieux ou non, c'est priver l'homme de son essence, de cette part de transcendance qui donne le courage de dépasser l'adversité pour le bien commun.

Par les temps qui courent, le culte est donc réellement pour tous, croyants ou non, un bien de première nécessité, ce que l'Eglise de France a fort heureusement fait rappeler par le Conseil d'Etat !

Eleanor Cashin

# Agenda diocésain

*Les événements du diocèse sont annulés ou reportés, tant que la situation sanitaire l'exige.*

## **Ordination diaconale de Daniel Lefèvre**

**Dimanche 6 décembre à 15h, Eglise Saint-Léger d'Oyonnax**

Daniel Lefèvre sera ordonné diacre par Mgr Roland en l'église Saint-Léger d'Oyonnax.

En raison des consignes sanitaires, seul un nombre restreint de chrétiens du diocèse pourra assister à cette célébration à Oyonnax. Afin que le plus grand nombre puisse néanmoins s'y unir par la prière, elle sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube du diocèse.

## Sommaire

Lettre de Mgr Roland pour l'Avent	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 2
Informations diocésaines	p. 3
Décès dans la famille diocésaine	p. 4
Tribune : L'Eglise de France, sentinelle des libertés publiques ?	p. 7
Agenda diocésain	p. 10

## Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars  
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 3 décembre 2020  
Directeur de la publication : P. F. Pelletier  
Rédaction et mise en page : SDPC  
Crédits photos : D. Lefèvre (p. 3), SMA (p. 5), RNDM (p. 5) Diocèse de Belley-Ars  
Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication  
31, Rue du Dr Nodet – CS 60154  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
04 74 32 86 69  
[communication@belley-ars.fr](mailto:communication@belley-ars.fr)  
[catholique-belley-ars.fr](http://catholique-belley-ars.fr)